



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Hull, Québec, le mercredi 20 août 2003 à 9 h 30 à laquelle sont présents madame Jocelyne Houle, vice-présidente et messieurs les conseillers(ère) André Levac, Louise Poirier et Aurèle Desjardins formant quorum du comité.

Également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général, M^e Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

Est absent monsieur le maire Yves Ducharme, président.

CE-2003-1180 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 13 AOÛT 2003

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau du 13 août 2003 a été déposée aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte le procès-verbal tel que soumis.

Adoptée

CE-2003-1181 APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 30 - 71 551,71 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 30 - 156 723 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 31 - 3 725,01 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉRO 27 - 227 129 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 30 et accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 30, la liste des réquisitions numéro 31 ainsi que la liste des embauches de personnel temporaire numéro 27 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 30	Pièces de comptes à payer	71 551,71 \$	4 au 8 août 2003
Liste PD numéro 30	Pièces de comptes à payer	156 723,00 \$	4 au 8 août 2003
Liste des réquisitions numéro 31	Pièces de comptes à payer	3 725,01 \$	4 au 8 août 2003
Liste des embauches numéro 27	Embauches de personnel temporaire	227 129,00 \$	28 juillet au 1 ^{er} août 2003

Un certificat du trésorier a été émis le 15 août 2003

Adoptée

CE-2003-1182 ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-31 - 147 590,59 \$ - PÉRIODE DU 31 JUILLET AU 6 AOÛT 2003

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-31 d'un montant total de 147 590,59 \$ pour la période du 31 juillet au 6 août 2003.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 août 2003.

Adoptée

CE-2003-1183 **AUTORISER LE MAIRE ET LE GREFFIER À SIGNER L'ACTE DE VENTE SOUS SEING PRIVÉ DE L'IMMEUBLE CONNU COMME ÉTANT LE LOT NUMÉRO 2 744 AU CADASTRE OFFICIEL DU VILLAGE D'AYLMER, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE GATINEAU**

CONSIDÉRANT QUE le greffier de l'ex-Ville d'Aylmer, par la résolution numéro 319-77, a reçu l'autorisation de procéder à une vente pour taxes le 3 décembre 1977;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 2744 au cadastre officiel du Village d'Aylmer, circonscription foncière de Gatineau, province de Québec, a été vendu lors de la vente pour taxes du 3 décembre 1977 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer tous les documents relatifs à l'acte de vente sous seing privé.

Adoptée

CE-2003-1184 **EXEMPTION DES COÛTS DE LOCATION DE L'AGORA GILLES-ROCHELEAU ET DE LA SALLE DES FÊTES POUR UNE ACTIVITÉ LE 23 OCTOBRE 2003 - SOCIÉTÉ ALZHEIMER DE L'OUTAOUAIS QUÉBÉCOIS**

CONSIDÉRANT QUE la Société Alzheimer de l'Outaouais québécois organise un encan d'œuvres d'art le 23 octobre 2003 à la maison du Citoyen;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme demande d'être exempté des coûts de location applicables :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accorde une exemption des coûts de location de l'Agora Gilles-Rocheleau et de la Salle des Fêtes à la Société Alzheimer de l'Outaouais québécois pour leur activité du 23 octobre 2003. Cette exemption représente un montant de 1 450 \$.

Adoptée

CE-2003-1185 **DEMANDE D'APPROBATION POUR LA RÉALISATION DE DIVERS TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET DE RÉSEAUX D'ÉGOUTS ET D'AQUEDUC**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise les firmes CIMA+, s.e.n.c., Dessau-Soprin inc., Groupe Conseil Génivar et Tecslut inc. mandatées en vertu des résolutions numéros CE-2003-1096, CE-2003-1101, CE-2003-1102, CE-2003-1103, CE-2003-1104, CE-2003-1105 et CE-2003-1106 pour les services d'ingénierie pour la réalisation de divers travaux de construction et de réhabilitation des réseaux d'égouts et d'aqueduc, à présenter, le cas échéant aux autorités compétentes, tous les documents requis en vue de l'obtention des autorisations nécessaires afin de permettre la réalisation des travaux décrits à ces mêmes résolutions.

Adoptée

CE-2003-1186 APPROBATION DE L'AVIS DE CHANGEMENT NUMÉRO P-078 - CONTRAT DES TRAVAUX DE LA PHASE II À L'USINE D'ÉPURATION DU SECTEUR DE GATINEAU PAR LA FIRME FILTRUM INC. - 2 875,63 \$ - AUTORISATION – MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT - DÉLÉGATIONS DE POUVOIR POUR UN MONTANT SUPPLÉMENTAIRE DE 100 000 \$ INCLUANT LES TAXES

CONSIDÉRANT QUE la firme Axor experts-conseils inc. a recommandé l'avis de changement numéro P-078 au montant de 2 500 \$ excluant les taxes pour l'ajout d'une station bouton poussoir et la modification à la programmation du système de préparation du polymère;

CONSIDÉRANT QUE le Service du traitement des eaux et de la gestion des matières résiduelles a déjà effectué des délégations de pouvoir au montant d'environ 50 000 \$ incluant les taxes pour le projet des travaux de la phase II à l'usine d'épuration des eaux usées du secteur de Gatineau et qu'un montant supplémentaire total d'environ 100 000 \$ incluant les taxes est estimé pour les derniers avis de changement qui seront recommandés par les experts-conseils :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve l'avis de changement numéro P-078 pour un montant total de 2 875,63 \$ incluant les taxes à être pris dans le règlement d'emprunt numéro 588 de l'ex-C.U.O., soit dans le contrat accordé à la firme Filtrum inc. par la résolution numéro 2001-393 de l'ex-C.U.O. pour les travaux de la phase II à l'usine d'épuration des eaux usées du secteur de Gatineau.

Ce comité autorise également le Module des travaux publics et de l'environnement à approuver par délégations de pouvoir les derniers avis de changement qui seront recommandés par les experts-conseils dudit projet et ce, pour un montant supplémentaire total de 100 000 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-05880-001-44196	2 775,63 \$	Travaux de construction phase I usine épuration travaux de construction
04-13493	100,00 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 15 août 2003.

Adoptée

CE-2003-1187 FERMETURE COMPLÈTE DE LA RUE SAINT-JACQUES ENTRE LES RUES PAPINEAU ET FRONTENAC (SAUF VÉHICULES D'URGENCE ET CIRCULATION LOCALE), LE DIMANCHE 24 AOÛT 2003 DE 11 H À 20 H DANS LE CADRE D'UNE FÊTE DE QUARTIER ORGANISÉE PAR LE CENTRE D'INTERVENTION ET DE PRÉVENTION EN TOXICOMANIE DE L'OUTAOUAIS - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le coordonnateur du Centre d'intervention et de prévention en toxicomanie de l'Outaouais à fermer complètement la rue Saint-Jacques entre les rues Papineau et Frontenac (sauf véhicules d'urgence et circulation locale), le dimanche 24 août 2003 de 11 h à 20 h dans le cadre d'une fête de quartier, le tout selon les conditions suivantes :

- respecter les normes de la signalisation routière du Québec et/ou de la Ville concernant les fermetures de rues;
- assurer un nombre suffisant de personnes en devoir avec veste rouge pour diriger et contrôler la circulation aux carrefours;
- assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- ramasser les ordures engendrées par cet événement et nettoyer les lieux;
- assumer les frais des dommages causés à la propriété de la Ville de Gatineau;
- dégager la Ville de toute responsabilité pour dommage à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et fournir au Service d'ingénierie, section circulation et signalisation de la Ville de Gatineau, au plus tard deux semaines avant l'événement, les formulaires d'assurances « Responsabilité et indemnisation » et « Responsabilité civile générale » (3 000 000 \$).

Adoptée

CE-2003-1188 ACQUISITION DES LOTS NUMÉROS 11-340 À 11-344, RANG 4, CANTON DE HULL - DISTRICT ÉLECTORAL DE VAL-TÉTREAU - LAWRENCE CANNON

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de réaliser le tronçon de rue manquant pour raccorder le boulevard du Plateau au boulevard des Grives et la rue de l'Atmosphère;

CONSIDÉRANT QU'une entente de principe est intervenue le 6 juin 2003 dont les conditions sont conformes aux attentes de la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte d'acquérir les lots numéros 11-340, 11-341, 11-342, 11-343 et 11-344, rang 4, Canton de Hull pour la somme de 1,00 \$ et de verser 37 000 \$ en compensation des surlargeurs d'emprise cédées par le propriétaire.

M^e Mario Patry est mandaté pour préparer les actes aux fins de la présente.

Les fonds au montant de 37 000 \$ en compensation des surlargeurs d'emprise cédées par le propriétaire et d'approximativement 2 000 \$ pour les frais de notaire seront pris à même le règlement numéro 148-2003.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 août 2003.

Adoptée

CE-2003-1189* RADIATION PARTIELLE D'UNE SERVITUDE - LOT NUMÉRO 1 814 259 - DISTRICT ÉLECTORAL DE VAL-TÉTREAU - LAWRENCE CANNON

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau détient les droits de l'ex-C.U.O. dans la servitude numéro 263439;

CONSIDÉRANT QU'il n'est pas opportun de conserver une partie de ces droits, soit ceux qui affectent le lot numéro 1 814 259;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot a demandé à la Ville de céder ses droits de servitude sur ledit lot et accepte de verser 50 % de l'évaluation foncière du terrain grevé par la servitude :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter de radier les droits de la Ville sur le lot numéro 1 814 259 créés en vertu de l'acte numéro 263439 du 27 septembre 1977.

Le propriétaire du terrain doit verser 10 000 \$ en contrepartie et assumer les frais pour les actes aux fins de la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-1190 **MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2003-505 RELATIVE À UNE DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC - LOT NUMÉRO 1 371 293 DU CADASTRE DU QUÉBEC - BOULEVARD LORRAIN - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - RICHARD CÔTÉ**

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif a adopté, le 16 avril 2003, la résolution numéro CE-2003-505 appuyant une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'aliéner le lot numéro 1 371 293 du cadastre du Québec, situé sur le boulevard Lorrain et ceci, dans le but de lotir et construire trois habitations unifamiliales isolées;

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ demande, dans sa lettre du 10 juin 2003 et selon l'article 58.2 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec*, que la recommandation de la Ville de Gatineau indique s'il y a des espaces appropriés disponibles ailleurs sur le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire la demande;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif agricole a pris connaissance de la demande et recommande l'appui sachant que la requête n'est d'aucune conséquence sur les terrains agricoles environnants en raison de sa séparation du reste du territoire agricole par des résidences de chaque côté, un ravin boisé à l'arrière et un développement résidentiel exclu de la zone agricole en façade;

CONSIDÉRANT QUE le Service d'urbanisme confirme que le projet de construction de trois habitations unifamiliales isolées est conforme au règlement de zonage numéro 1005-99 de l'ex-Ville de Gatineau et qu'il existe, sur le territoire de la Ville de Gatineau, des terrains vacants de superficie similaire au lot visé par la présente requête et dont le type d'utilisation souhaité est permis par le règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE le lot numéro 1 371 293 du cadastre du Québec est situé en façade du boulevard Lorrain où les services d'aqueduc et d'égout sont présents et que l'usage principal du terrain visé est résidentiel depuis la refonte du plan et des règlements d'urbanisme de l'ex-Ville de Gatineau en 1999 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité modifie sa résolution numéro CE-2003-505 concernant la demande d'aliénation, de lotissement et d'utilisation à une fin autre que l'agriculture du lot numéro 1 371 293 du cadastre du Québec auprès de la CPTAQ et appuie la requête visant à autoriser la construction de trois habitations unifamiliales isolées sur le boulevard Lorrain.

Adoptée

CE-2003-1191* CONTRIBUTION MUNICIPALE - PROGRAMME ACCÈS-LOGIS - PROJET DE 14 LOGEMENTS À L'INTERSECTION DES RUES SCOTT ET CHATELAIN - 85 000 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE l'organisme sans but lucratif Arche Agapé a soumis à la Commission permanente sur l'habitation une demande de contribution financière pour un projet de construction de 14 logements sociaux;

CONSIDÉRANT QUE cette Commission recommande au conseil de supporter financièrement ce projet soumis à la Société d'habitation du Québec dans le cadre du programme Accès-Logis (volet III) parce qu'il répond aux critères de sélection de projets établis par cette dernière :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter d'octroyer à l'organisme Arche Agapé une contribution municipale de 85 000 \$ pour la construction de 14 logements à l'intersection des rues Scott et Chatelain, le tout conformément aux informations dans le dossier soumis à la Société d'habitation du Québec dans le cadre du programme Accès-Logis (volet III).

Sur réception d'une preuve de l'engagement définitif de la Société d'habitation du Québec pour ce projet, le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 85 000 \$ à l'Arche Agapé à l'attention de monsieur Claude Constant, 19, rue Hanson, Gatineau, Québec, J8Y 3M4, sur présentation de pièces justificatives préparées par le Module de l'aménagement et du développement du territoire.

De plus, ce comité recommande au conseil de s'engager envers la Société d'habitation du Québec à défrayer pour une période de 5 ans, la totalité des quatorze suppléments au loyer prévus dans ce projet.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années subséquentes un montant correspondant à 10 % du coût du supplément au loyer, au poste budgétaire 02-52100-962 – Office municipal d'habitation.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
63210-972	85 000 \$	Subv. R-67 et R-107 P.A.L. et P.L.A. volet social subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 août 2003.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-1192* AMÉNAGEMENT D'UN PARC-ÉCOLE À L'ÉCOLE DU NOUVEAU-MONDE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RENOUVEAU URBAIN DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DU SPORT ET DU LOISIR - DISTRICT ÉLECTORAL DES PROMENADES - PAUL MORIN

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'établissement de l'école du Nouveau-Monde a déposé un projet d'aménagement d'un parc-école, évalué à 120 000 \$ au Service d'urbanisme et au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire dans le cadre du programme de Renouveau urbain du ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir a accepté le projet et y contribuera pour un montant de 60 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE ce projet complétera un manque important d'équipements de jeux pour la communauté dans le secteur Saint-Rosaire/La Baie;

CONSIDÉRANT QUE la direction de l'école du Nouveau-Monde a amassé une somme de 60 000 \$ pour consolider le financement du projet;

CONSIDÉRANT QUE ce projet n'occasionne aucun coût à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire prend le leadership pour la gestion du projet :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter d'encaisser le montant de 60 000 \$ amassé par l'école du Nouveau-Monde;
- d'autoriser monsieur Louis-Paul Guindon, directeur du Module de la culture et des loisirs à signer la lettre d'entente en annexe faisant partie intégrante de la résolution;
- d'autoriser le trésorier à augmenter le budget des dépenses et revenus de 60 000 \$ représentant la participation financière de l'école du Nouveau-Monde dans le cadre de ce projet;
- d'autoriser le trésorier à acquitter les factures reliées au projet jusqu'à concurrence de 120 000 \$ sur présentation de pièces justificatives par le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71030-971	60 000 \$	Soutien aux organismes communautaires contributions
06-30136-007	60 000 \$	Programme de Renouveau urbain parc école du Nouveau-monde aménagement

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
01-82210	60 000 \$		Autres transf. conditionnels // parc école du Nouveau-monde aménagement
71030-971		60 000 \$	Soutien aux organismes communautaires // contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 août 2003.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-1193 AUTORISATION - PARTICIPATION DE MADAME DENISE LAFERRIÈRE ET MONSIEUR JOSEPH DE SYLVA À UNE ACTIVITÉ SPÉCIALE DE L'UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT DE L'OUTAOUAIS - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE HULL ET DU VERSANT

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame Denise Laferrière et monsieur Joseph De Sylva à participer à une activité spéciale organisée par l'Unité régionale de loisir et de sport de l'Outaouais qui aura lieu le 12 septembre 2003.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de l'Unité régionale de loisir et de sport de l'Outaouais à l'attention de monsieur Guy Arcand, 98, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec, J8Y 3W5, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11408-972	100 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions
11412-972	100 \$	Joseph Se Sylva - du Versant subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
11412-671	1 000 \$		Joseph De Sylva - du Versant // fourn. de bureau
11412-972		1 000 \$	Joseph De Sylva - du Versant // subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 août 2003.

Adoptée

CE-2003-1194 AUTORISER MESSIEURS ANDRÉ LEVAC ET PIERRE PHILION À PARTICIPER À UNE ACTIVITÉ AU PROFIT DE LA BANQUE ALIMENTAIRE D'AYLMER ET L'AUTRE CHEZ-SOI (120 \$) ET SUBVENTION DE MESSIEURS RICHARD JENNINGS ET MARC BUREAU (75 \$)

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise messieurs André Levac et Pierre Philion à participer à une activité spéciale organisée par Aydelu Inc. au profit de la Banque Alimentaire d'Aylmer et L'Autre Chez-Soi qui aura lieu le 6 septembre 2003.

De plus, ce comité autorise messieurs Richard Jennings et Marc Bureau à verser un montant de 75 \$ pour cette activité.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 195 \$ à l'ordre de Aydelu Inc. à l'attention de monsieur Guy Rochon, 20, rue Adelbert Dumoulin, Gatineau, Québec, J9H 5K3, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11401-972	60 \$	André Levac - d'Aylmer subventions
11407-972	60 \$	Pierre Philion - de St-Raymond/Vanier subventions
11403-972	50 \$	Richard Jennings - de Deschênes subventions
11405-972	25 \$	Marc Bureau - Wright-Parc-de-la-Montagne subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 août 2003.

Adoptée

CE-2003-1195 SUBVENTION DE 250 \$ À LA FONDATION DU CLSC ET CHSLD GRANDE-RIVIÈRE - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre de La Fondation du CLSC et CHSLD Grande-Rivière, 445, boulevard Wilfrid-Lavigne, Gatineau, Québec, J9H 6H9, à titre de subvention pour la campagne de financement de la phase finale du projet Les Jardins de Renaissance.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11402-972	100 \$	R. Alain Labonté - de Lucerne subventions
11401-972	100 \$	André Levac - d'Aylmer subventions
11407-972	50 \$	Pierre Phillion - de St-Raymond/Vanier subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 août 2003.

Adoptée

CE-2003-1196 SUBVENTION DE 375 \$ - CLUB DES PETITS DÉJEUNERS - LEVÉE DE FONDS - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 375 \$ à l'ordre du Club des petits déjeuners à l'attention de monsieur Ronald Sabourin, 205, boulevard de la Gappe, Gatineau, Québec, J8T 7Y4, à titre de subvention pour sa levée de fonds qui aura lieu le 23 août 2003 au Mini-Putt de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11406-972	50 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11408-972	50 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions
11411-972	50 \$	Paul Morin - des Promenades subventions
11414-972	25 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions
11418-972	200 \$	Yves Ducharme – maire subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 août 2003.

Adoptée

CE-2003-1197 PROMOTION À L'ESSAI DE MONSIEUR MICHEL GERVAIS AU POSTE D'OPÉRATEUR I (ARÉNAS) AU SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE

L'ÉLECTRICITÉ, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'opérateur I (arénas) au Service de la gestion des édifices et de l'électricité, Module des travaux publics et de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai de monsieur Michel Gervais au poste d'opérateur I (arénas), Service de la gestion des édifices et de l'électricité, Module des travaux publics et de l'environnement.

Monsieur Michel Gervais est assujéti à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de monsieur Michel Gervais sera celui de groupe 1, classe 5 de la convention collective des cols bleus de l'ex-Ville d'Aylmer.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71231-114 Arénas F. Robinson et Duchesnay – Rémunération régulière – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 août 2003.

Adoptée

CE-2003-1198 DÉPÔT D'UNE POLITIQUE - ENTENTE MUNICIPALE SUR L'USAGE EXTERNE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION À DES FINS MUNICIPALES (SI-2002-04) DU 15 MARS 2002

CONSIDÉRANT QUE les employés doivent de temps à autre accéder à distance aux différents systèmes technologiques de la Ville de Gatineau à l'aide d'un équipement fourni par la Ville ou d'un équipement personnel;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a implanté des technologies permettant d'assurer l'intégrité des données à la sécurité de ses équipements;

CONSIDÉRANT QUE l'employé doit respecter les mêmes règles de sécurité à partir de l'extérieur en utilisant l'équipement de la Ville ou son propre équipement et que, en ce sens, il doit se plier à certaines exigences fondamentales afin d'assurer l'intégrité des données et la sécurité des équipements :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte la politique intitulée Entente municipale sur l'usage externe (SI-2002-04). Le protocole devra être signé par tout employé ou élu municipal qui accède à distance aux systèmes de la Ville de Gatineau.

Adoptée

CE-2003-1199* CAUTIONNEMENT DE 25 000 \$ PAR LA VILLE DE GATINEAU - ORCHESTRE DES CONCERTS SYMPHONIQUES DE GATINEAU 2003-2006

CONSIDÉRANT QUE l'Orchestre des concerts symphoniques de Gatineau a fait une demande de cautionnement pour un montant de 25 000 \$ à la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE l'Orchestre des concerts symphoniques de Gatineau fait partie des organismes reconnus par la Ville de Gatineau et que sa situation financière s'est grandement améliorée;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 28 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil peut, par résolution cautionner une société jusqu'à concurrence d'un montant de 100 000 \$ sans qu'il soit nécessaire d'obtenir l'autorisation du ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter, sur recommandation de la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine, de cautionner pour une période de trois ans l'organisme Orchestre des concerts symphoniques de Gatineau pour un prêt sous forme de marge de crédit de 25 000 \$ auprès de la Caisse populaire de l'Île de Hull.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le cautionnement pour donner suite à la présente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-1200 CENTRE RÉGIONAL DE DANSE, DE MUSIQUE ET D'HISTOIRE DE L'OUTAOUAIS ET AGRANDISSEMENT DE LA SALLE ODYSSEE À LA MAISON DE LA CULTURE - AJUSTEMENT AUX MANDATS DES PROFESSIONNELS AUX FIRMES CIMA +, S.E.N.C. ET GROUPE CONSEIL GÉNIVAR - 77 207,84 \$

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif, par sa résolution numéro CE-2002-402 en date du 9 avril 2002, mandatait entre autres, les firmes Cima +, s.e.n.c. et Groupe Conseil Génivar pour la préparation des plans et devis et les services durant la construction du Centre régional de danse, de musique et d'histoire de l'Outaouais ainsi que l'agrandissement de la salle Odyssee à la Maison de la culture de Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajuster les honoraires de la firme Cima +, s.e.n.c. pour les services lors de la construction selon la politique de l'arrêté en conseil 1235-87 utilisée pour le calcul des honoraires lors de l'octroi de ce mandat;

CONSIDÉRANT QU'il est requis d'ajuster les honoraires du Groupe Conseil Génivar afin d'augmenter le niveau de surveillance en affectant en permanence un ingénieur résidant au chantier du Centre régional de danse, de musique et d'histoire de l'Outaouais et l'agrandissement de la salle Odyssee à la Maison de la culture de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte d'ajuster les honoraires de la firme Cima +, s.e.n.c., d'un montant de 10 723,39 \$ incluant les taxes, pour des services lors de la construction ainsi que ceux du Groupe Conseil Génivar, d'un montant de 66 484,45 \$ incluant les taxes, pour la surveillance accrue lors des travaux du Centre régional de danse, de musique et d'histoire de l'Outaouais et l'agrandissement de la salle Odyssee à la Maison de la culture de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-06910-004-44197	74 523,07 \$	Agrandissement Maison de la culture de Gatineau honoraires professionnels
04-13493	2 684,77 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 15 août 2003.

Adoptée

CE-2003-1201 APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 31- 147 686,23 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 31- 273 867,28 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 32 - 3 432,49 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉRO 28 - 363 758,97 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 31 et accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 31, la liste des réquisitions numéro 32 ainsi que la liste des embauches de personnel temporaire numéro 28 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 31	Pièces de comptes à payer	147 686,23 \$	11 au 15 août 2003
Liste PD numéro 31	Pièces de comptes à payer	273 867,28 \$	11 au 15 août 2003
Liste des réquisitions numéro 32	Pièces de comptes à payer	3 432,49 \$	11 au 15 août 2003
Liste des embauches numéro 28	Embauches de personnel temporaire	363 758,97 \$	4 au 8 août 2003

Un certificat du trésorier a été émis le 19 août 2003.

Adoptée

CE-2003-1202 AMÉNAGEMENT DU TERRAIN DE STATIONNEMENT, PHASE I - ÉDIFICE CONNOR - AVENANT NUMÉRO 2 - LOCATION D'ÉQUIPEMENT R.H. NUGENT LTÉE - MONTANT TOTAL DE 65 100,76 \$

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, par sa résolution numéro CE-2002-1221 en date du 2 octobre 2002, retenait la firme Location d'équipement R.H. Nugent Ltée pour les travaux d'aménagement du stationnement, phase 1 à l'édifice Connor, au coût de 1 089 894,35 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'il y lieu d'ajuster les quantités de travaux exécutées par rapport à celles prévues au bordereau de soumission ainsi que de payer des travaux additionnels non prévus au bordereau de soumissions et demandés sous 8 ordres de changements, recommandés par la firme Tecsuit Inc., en date du 30 juin 2003 et ce, pour un montant additionnel net de 65 100,76 \$ incluant les taxes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve les travaux additionnels de l'avenant numéro 2 au contrat de la firme Location d'équipement R.H. Nugent Ltée pour le projet d'aménagement du stationnement, phase 1 à l'édifice Connor, le tout pour un montant de 65 100,76 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-20052-001-44198	62 836,99 \$	Aménagement stationnement ph.1, - Édifice Connor travaux démolition / fondation
04-13493	2 263,77 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 19 août 2003.

Adoptée

CE-2003-1203 SOUSSION 2003 SI 170 - CONSTRUCTION ASTRID (175133 CANADA INC.) - RÉAMÉNAGEMENT D'UNE PARTIE DU 4^e ÉTAGE (PARTIE NORD-EST) - ÉDIFICE PIERRE-PAPIN - 144, BOULEVARD DE L'HÔPITAL - SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ - MONTANT DE 36 284,63 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Construction Astrid (175133 Canada Inc.), 43, rue Conrad-Valera, Gatineau, Québec, J9H 5E3 pour les travaux de réaménagement d'une partie du 4^e étage (partie nord-est) de l'édifice Pierre-Papin, 144, boulevard de l'Hôpital au montant total de 36 284,63 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission en date du 30 juillet 2003 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-10002-010-44199	35 022,89 \$	Aménagements des locaux fusion évaluation
04-13493	1 261,74 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 19 août 2003.

Adoptée

CE-2003-1204 AUTORISATION - PARTICIPATION DE MESSIEURS JOSEPH DE SYLVA ET RICHARD CÔTÉ À UNE ACTIVITÉ AU PROFIT D'HÉBERGE VAC DESJARDINS - DISTRICTS ÉLECTORAUX DU VERSANT ET DE BELLEVUE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise messieurs Joseph De Sylva et Richard Côté à participer à une activité spéciale organisée par HébergeVac Desjardins qui aura lieu le 20 septembre 2003.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 220 \$ à l'ordre d'Héberge Vac Desjardins à l'attention de monsieur Sylvain Germain, 89, rue Maple, Gatineau, Québec, J8P 5B8, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11412-972	110 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11413-972	110 \$	Richard Côté - de Bellevue subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 19 août 2003.

Adoptée

MADAME JOCELYNE HOULE
Maire suppléant et vice-présidente
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif